

# APERÇU DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN ALLEMAGNE

## Principaux acteurs publics de l'information géographique Principales bases de données

### Introduction

La compréhension du dispositif allemand en matière d'information géographique par des acteurs français, donc à travers le prisme de l'organisation qu'ils connaissent en France, suppose préalablement d'avoir intégré deux grandes différences par rapport à la situation française, prégnantes pour le décryptage du texte qui suit :

- l'Allemagne est un état fédéral, où le pouvoir est réparti entre les länder et l'état fédéral. Cet Etat comporte 16 länder, de taille très variable, de 70 000 km<sup>2</sup> à quelques centaines de km<sup>2</sup> pour les 3 villes-Etats : Berlin, Brème et Hambourg. Cette répartition des pouvoirs entre les länder et l'état fédéral est une tradition historique. Ainsi, chaque land dispose de son propre gouvernement, et en l'occurrence, de son propre service de cartographie,
- le cadastre allemand est de type « livre foncier », c'est à dire que registre des propriétés et description spatiale de la parcelle définissent le même ensemble juridique. En outre, les services du cadastre et ceux de cartographie sont intégrés dans l'administration propre de chaque land : la séparation est beaucoup moins marquée qu'en France, même s'il s'agit de par leurs missions différentes - gestion du foncier d'une part et topographie d'autre part - de services distincts.



Dans la présentation de la situation allemande qui suit, vont être abordées successivement la présentation des principaux acteurs, leurs missions et relations, puis quelques informations sur les données.

### Principaux acteurs

On peut distinguer trois grandes catégories : les acteurs politiques, les organismes de concertation, les organismes techniques et de production.

## Acteurs politiques

Outre les 16 länder, l'Etat fédéral est impliqué au travers de trois ministères principalement :

- l'intérieur, qui est l'acteur de référence pour l'information géographique, (BMI, Bundesministerium des Innern) ; l'implication du BMI dans l'information géographique est clairement affichée : sur son site Internet, accès très rapide aux questions d'information géographique (rubrique « thèmes de la politique du ministère de l'intérieur »), et mise en place d'une action « information géographique et modernisation de l'Etat »,
- la défense,
- les transports, le logement et la construction.

La représentation des travaux allemands en information géographique à la Communauté européenne et dans les institutions internationales est assurée au niveau du gouvernement fédéral.

## Organismes de concertation

Il en existe principalement trois, IMAGI, l'ADV et le DDGI.

### *IMAGI (Interministerieller Ausschuss für Geoinformationswesen)*

Il a été conçu comme organisme de concertation et de coordination pour les services de l'Etat, en vue d'améliorer la coordination de l'usage et du développement de l'information géographique dans l'administration fédérale. C'est le conseil du gouvernement fédéral en matière d'information géographique. Ses objectifs expriment ce niveau de préoccupation fédéral :

- gérer efficacement les données de la fédération,
- construire un portail de métadonnées et les données pour la fédération,
- améliorer la pénétration des normes,

- sensibiliser à l'information géographique,
- soutenir la création d'une infrastructure de données géographiques pour l'Allemagne.

IMAGI, placé sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat, est composé de 10 ministères et d'un représentant de la chancellerie : l'intérieur (BMI), la chancellerie (BK), les finances (BMF), la défense (BMVg), le travail et l'ordre social (BMA), la formation et la recherche (BMBf), la protection des consommateurs, l'alimentation et l'agriculture (BMVEL), l'environnement, la protection de la nature et la sécurité des réacteurs (BMU), les transports, le logement et la construction (BMVBW), la coopération et le développement (BMZ), l'économie et le travail (BMWA).

Il faut y rajouter, en tant qu'invité permanent, l'AdV, qui est le groupement au niveau fédéral des services de cartographie de chacun des 16 länder. AdV sera présenté plus bas.

Le secrétariat de IMAGI est assuré par le BKG, l'organisme fédéral de cartographie et de géodésie, qui sera aussi présenté plus bas.

IMAGI est à l'initiative de deux débats au Bundestag sur l'information géographique, ayant débouché sur des résolutions portant sur l'infrastructure géographique et le développement économique.

### *L'AdV (Arbeitsgemeinschaft der Vermessungsverwaltungen der Länder der Bundesrepublik Deutschland)*

C'est un organisme à la fois de concertation et technique ; en effet, il regroupe :

- les services cartographiques, géodésiques et cadastraux des länder,
- les 3 ministères fédéraux de l'intérieur, de la défense et des transport, du logement et de la construction,
- sont associés la commission allemande de géodésie et le groupe de travail Etat – Länder de l'aménagement du territoire.

Sa mission est d'assurer une concertation supra-régionale sur quelques sujets d'intérêt nationaux :

- élaboration de recommandations et de règlements obligatoires pour la création, d'entretien et de développement des bases de données géographiques (géodésie, topographie, cartographie, cadastre),
- mise en œuvre de projets communs aux länder,
- coopération technique,
- avis sur les projets de loi, questions de formation, coopération avec les organismes.

Cinq groupes de travail ont été mis en place : achat de données, topographie, cartographie, cadastre et techniques de communication et d'information.

L'AdV a spécifié plusieurs bases de données, notamment l'ensemble dénommé ATKIS, qui est le système d'information géographique officiel commun pour l'Etat fédéral et les länder. Ce système sera décrit dans la 3<sup>e</sup> partie sur les données.

#### *Le DDGI (Deutscher Dachverbandes für Geoinformation)*

Cette association est l'équivalent allemand de l'AFIGéO française. Elle vise à soutenir et encourager le développement de l'information géographique dans les domaines économiques, administratifs et scientifiques. Comme fédération, le DDGI soutient les intérêts allemands aux plans national et international, est membre de EUROGI, et suit également le travail interministériel mené au sein de IMAGI.

Le DDGI comporte un peu plus d'une cinquantaine de membres corporatifs ainsi que des membres individuels. Les membres corporatifs se divisent en quatre catégories : science, industrie, administration et associations, qui sont également représentés dans la présidence et le conseil adjoint. Seuls les sponsors - un sous-groupe de l'industrie -

payent un multiple de la cotisation annuelle (1500 €) et occupent deux sièges de plus.

Le DDGI a mis en place plusieurs groupes de travail : relations publiques, normes, questions de droit, 3D, formation continue, infrastructure de données géographiques, données géographiques, GIS-Technologie, ...

Le DDGI a également saisi à plusieurs occasions le Bundestag ainsi que les parlements des länder pour les interroger sur la politique tarifaire et le développement de l'information géographique.

#### **Organismes techniques et de production**

La production est assurée dans chaque land. Au niveau fédéral, c'est le BKG (agence fédérale de cartographie et de géodésie) qui assure ce rôle. Pour assurer la diffusion des données, a été mis en place en son sein le GDZ (centre fédéral de données géographiques).

#### *Le BKG (Bundesamt für Kartographie und Geodäsie)*

Placée au sein du ministère de l'intérieur, l'agence fédérale de cartographie et de géodésie est, malgré un contexte très différent avec la France, un équivalent de l'IGN. Son budget est de 27 M€ pour un effectif de 280 agents.

Il a pour tâches de :

- fournir des informations géographiques de base pour la République fédérale d'Allemagne,
- conseiller le gouvernement fédéral sur les secteurs la géodésie et les systèmes d'information géographique,
- représenter les intérêts allemands au niveau international.

S'agissant du domaine des bases de données géographiques, deux initiatives sont à mentionner :

- la mise en place du centre fédéral de données géographiques GDZ (voir ci-après),
- le projet de système fédéral de métadonnées.

### *Le GDZ (GeoDatenZentrum)*

Le centre fédéral de données géographiques a été créé en 1996 par décret du ministère fédéral de l'intérieur, et installé au sein du BKG. Il a pour objectif de satisfaire au niveau fédéral les besoins en informations géographiques et la cartographie numérique pour l'administration fédérale et pour les tiers.

### Répartition des missions

La répartition des missions entre acteurs fédéraux et länder peut être décrite de la façon suivante :

- la saisie et la fourniture des informations de base appartiennent aux services spécialisés de cartographie et du cadastre des länder,
- chaque land reste responsable de l'intégration et de la diffusion des données topographiques et cadastrales sur son territoire,
- IMAGI assure la coordination entre les systèmes d'information de l'Etat fédéral,
- les données du 1/25 000 au 1/100 000 sont fournies par les länder, puis traitées, harmonisées et intégrées par le GDZ pour le niveau fédéral,
- à partir du 1/200 000° et infra, les données sont directement produites par le BKG.

### Données

Quatre points sont présentés : la politique générale, l'initiative ATKIS, le cadastre, le portail de métadonnées.

#### *Politique générale*

Elle a été définie par une orientation générale du Bundestag et déclinée par IMAGI, le BKG et le centre de données géographiques (GDZ).

On distingue trois catégories de données :

- la fourniture de base, qui concerne
  - les données géographiques qui doivent être disponibles dans le cadre des services publics de base (en particulier la protection contre les catastrophes),
  - les données géographiques internationales soumises, sur la base des obligations de droit international, à un échange international libre et sans restriction,
  - les données géographiques dont le potentiel à valeur ajoutée est trop faible pour entraîner une perception de recette lors d'une utilisation industrielle,
- la fourniture standard, c'est à dire celles de données ne rentrant pas dans la fourniture de base,
- les demandes spécifiques.

La livraison d'un lot de données s'accompagne de la délivrance d'un droit d'utilisation accordé pour un poste, avec la possibilité d'extension à plusieurs postes.

La publication sur Internet est assez souple (gratuite si pas de valeur ajoutée).

Une tarification est également prévue pour les situations de création de valeur ajoutée, incluant la numérisation d'objets de la carte ou de carte.

Les droits d'auteur sont alignés sur le régime international.

#### *ATKIS*

ATKIS est un projet défini par l'AdV, de standardisation des bases de données géographiques entre les länder. Il a été réalisé sur l'ensemble du territoire allemand entre 1990 et 1995, avec un recours important à la sous-traitance. Une deuxième phase visant à compléter l'information disponible par de nouvelles classes d'objets est en cours. ATKIS décrit 4 ensembles de produits :

- des bases de données topographiques vecteur (type BD Topo ou BD Carto en

France) : Basis DLM, DLM50, DLM250 et DLM1000 ;

La Basis DLM couvre l'ensemble du territoire, les tarifs vont de 7.5 €/km<sup>2</sup> pour moins de 5000 km<sup>2</sup> à 0.5 €/km<sup>2</sup> pour une surface supérieure à 50 000 km<sup>2</sup> (licence monoposte),

- des MNT : DGM5, DGM25, DGM50, DGM250, DGM1000
- des cartes topographiques numériques raster : DTK10, DTK25, DTK50, DTK100, DTK250, DTK1000,
- pour les orthophotos, seule leur nécessité a été reconnue. Aucune spécification nationale n'a été produite.



Extrait de BASIS DLM

### *Cadastre*

Le dispositif foncier en Allemagne est de type « livre foncier », autrement-dit il se compose d'une représentation cartographique associée à un registre des propriétés. En termes de contenu cartographique, il est proche du cadastre français.

La maintenance du cadastre est exercée par chacun des 16 länder, et des différences de contenu peuvent apparaître (par exemple objets topographiques).

La partie graphique et la partie livre ont fait l'objet d'une recommandation de l'AdV. Aujourd'hui, plus de 80 % de la partie cartographique est numérisée, et le livre foncier l'est à 100 %. L'accès et le tarif sont proposés par chaque land.

### *Portail fédéral pour les méta-données*

Ce projet, à l'initiative de IMAGI, est en service à l'adresse suivante :

<http://puppis.geomis.bund.de/geoportal/index.jsp>

### *Liens Internet*

- IMAGI : [http://www.imagi.de/de/f\\_start.html](http://www.imagi.de/de/f_start.html)
- AdV : <http://www.adv-online.de/extdeu/index.jsp>
- DDGI : <http://www.ddgi.de/ddgi/index.html>
- BKG : <http://www.ifag.de/>
- GDZ : <http://www.geodatenzentrum.de/>
- Les organismes de cartographie des länder accessible depuis le site de l'AdV (rubrique « Organisation » puis « Mitglieder »)

### *Autres sources*

- n° 158 et 159 du mensuel « Echanger » de l'IGN